

Privas, le 17 janvier 2025

Les co-secrétaires départementaux de la FSU-SNUipp 07  
à  
Monsieur l'IA-DASEN  
14 place André Malraux  
07006 Privas Cedex

Référence : JSIA25001

Objet : décharge des directions des écoles de 1 à 3 classes

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le 10 juin 2024, nous vous interpellions (courrier PMIA24011) sur la limitation des décharges de service de direction d'école que vous imposez à certaines écoles de 1 à 3 classes. Actuellement, face aux difficultés croissantes de remplacement, les circonscriptions signalent par téléphone aux écoles citées en objet l'arrêt des décharges pour la période en cours.

Votre décision provoque une rupture de continuité de décharge de service pourtant prévue par l'article 2, du décret 2022-541 relatif aux décharges de service des directeurs d'écoles : celles-ci ont lieu au moins une journée par mois (écoles à 2 et 3 classes) ou une journée par trimestre (écoles à 1 classe). Cette fréquence imposée par le législateur, au bénéfice du service public, permet à nos collègues d'organiser à échéances régulières leurs tâches de direction (réunions de suivi des élèves, entrevues avec les acteurs extérieurs, tâches administratives...). Nous demandons à ce que la fréquence prévue par la réglementation soit effective pour l'ensemble des écoles du département, indépendamment du potentiel de remplacement.

Les collègues assumant la direction de ces écoles conjuguent une importante charge pédagogique liée aux multi-niveaux avec une charge administrative croissante impactée par un temps de décharge insuffisant. C'est pourquoi notre organisation revendique l'accroissement du temps hebdomadaire dégagé pour assurer cette mission.

Pour la FSU-SNUipp, il est inacceptable de voir les directrices et directeurs des petites écoles subir les conséquences d'un manque de moyen.

En vous remerciant pour l'attention portée à cette demande, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Jimmy SANGOUARD



Pierre MILLOUD

